

Le 20 avril, 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY, TENUE À GATINEAU, LE 20 AVRIL 2023, À 20H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE MONSIEUR MARCEL BEAUBIEN. LA SÉANCE PRÉVUE POUR LE 6 AVRIL 2023 A ÉTÉ ANNULÉ DU AUX MAUVAISES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES.

SONT PRÉSENTS: Le Maire Marcel Beaubien et les Conseillères Lorraine Rochon et Chantal Soucy et les Conseillers John Abraham, Charles Meunier, Gerald Teske. Le conseiller Roland Barnabé se joint a la séance par vidéoconférence.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2023-04-034

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Rochon
APPUYÉ par le conseiller Charles Meunier

QUE ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire Marcel Beaubien, aussi présent le directeur général par intérim, Paul St-Louis, l'assemblée est déclarée ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MARS,2023
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. APPROBATION DES COMPTES; RAPPORT DES SALAIRES NETS; RAPPORT D'ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET SUIVIS DE BUDGET
6. CORRESPONDANCES ET PERMIS
7. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NO. 2023-06 POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT NO. 2023-02 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY AFIN DE DÉPLACER LA PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE L'ORDRE DU JOUR
8. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2023-06 POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT NO. 2023-02 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY AFIN DE DÉPLACER LA PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE L'ORDRE DU JOUR
9. RÉSOLUTION POUR SE JOINDRE À LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC EN TANT QUE CODEMANDEURS POUR CONTESTER LA LOI 96 DEVANT LES TRIBUNAUX

10. RÉSOLUTION POUR APPUYER LA RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-AVELLIN NO. 7.7 INTITULÉ DÉPART DE TROIS (3) MÉDECINS DU CLSC EN 2023
11. RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-03 RELATIF A LA CONSTRUCTION DE CHEMINS PRIVÉS
12. RÉSOLUTION POUR L'EMBAUCHE DE LA GREFFIERE-TRÉSORIERE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE
13. RAPPORTS DES COMITÉS
 - 13.1 TRAVAUX PUBLICS
 - 13.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 13.3 ENVIRONNEMENT
 - 13.4 LOISIR, CULTURE ET COMMUNICATIONS
14. VARIA
15. CLOTÛRE DE L'ASSEMBLÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-04-035

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Abraham **APPUYÉ** par la conseillère Chantal Soucy et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, celui-ci, demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS, 2023

2023-04-036

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars, 2023 ;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Chantal Soucy, **APPUYÉ** par le conseiller Gerald Teske et résolu, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars, 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS : Aucun citoyen n'étant présent, la période de question est annulée.

5. APPROBATION DES COMPTES, RAPPORT DES SALAIRES NETS, ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET SUIVIS DE BUDGET

2023-04-037

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses au directeur générale et greffier-trésorier ;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Charles Meunier

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Rochon et résolu d'approuver la liste des comptes et d'autoriser leur paiement.

00007-7089	Claude Philippe – loyer : mars 2023	2 060,00
00089-7247	Emile Charette & Fils Ltée – vis de métal	7,45
00090-7248	Servitech Inc. – équilibrage du rôle 2024-2025-2026 (1/2)	21 528,46
00091-7249	Bell Canada – bureau et bibliothèque	447,12
00092-7250	Imprimerie Papineauville Inc. – mot du maire/cédule	340,33
00093-7251	Dépanneur Mauzeroll – timbres taxation	851,62
00094-7252	Waste Management – ordures : 16 au 28 février 2023	650,83
00095-7253	Hydro-Québec – bureau : 21 décembre au 17 février	1 080,51
00096-7254	ADTEX Enr. – site web : février 2023	51,74
00097-7255	Direction de la gestion Fonds – avis de mutations	15,00
00098-7256	Microrama Informatique – renouvellement licences 365	1 498,99
00099-7257	SEAO-Constructo – projet route 315 et chemin Papke	27,23
00100-7258	Premier Tech Eau et Envi. – garage : entretien septique	159,82
00101-7259	Services cartes Desjardins– licence: enregistrement réunion	193,16
00102-7260	Équipe Laurence – TECQ : Miller et Rte 315/Papke	2 974,99
00103-7261	Bélanger Renée – repas : réunion conseil 2 mars 2023	68,29
00104-7262	Bell Canada (Internet) – internet : 25 février au 24 mars	209,26
00105-7263	Municipalité de Montebello – repas : table inspecteurs	15,00
00106-7264	Benoit Hébert – honoraires professionnels	316,18
00107-7265	Serv. Sanitaires Richard – ordures et recyclage : mars	10 539,38
00108-7266	Les Électriciens Dubuc & Fils – génératrice et lumières	2 646,69
00109-7267	Receveur Général du Canada – remises de l'employeur	2 038,55
00110-7268	Ministre du Revenu du Québec – remises de l'employeur	5 353,33
00111-7269	Fournitures de Bureau Denis – fourniture bureau/papier	648,25
00112-7270	Association des Lacs Lombard – entente : juillet à déc. 22	1 437,50
00113-7271	Imprimerie Papineauville Inc. - copieur	232,63
00114-7272	Anne Pilon – fourniture de bureau	71,25
00115-7273	COMBEQ – inscription au congrès 2023 : inspecteur	891,06
00116-7274	Gazifère Inc. – bureau : 17 février au 23 mars 2023	540,81
00117-7275	Guy Portelance – lavage de vitres : 27 déc. au 14 mars	100,00
00118-7276	ADTEX Enr. – site web : mars 2023	51,74
00119-7277	DHC Avocats – dossier juridique : G. Teske/F. Trépanier	6 648,61
00120-7278	Microrama Informatique – ajustement licences 365	331,46
00121-7279	Jean Perreault – km : inspection secteur Derry	34,16
00122-7280	Raymond Energies – diesel et DEF lubrifiants	5 560,04
00123-7281	Paul St-Louis – honoraires : 20 février au 24 mars	3 739,03
00124-7282	Bélanger Renée – honoraires : 20 février au 24 mars	2 775,12
00125-7283	Signalisation Kalitek Inc. – numéros adresses civiques +	924,39
00126-7284	Benoit Hébert – honoraires professionnels	172,46
00127-7285	Raymond Chabot Grant – 1 ^{ère} estimation des honoraires	11 497,50
00128-7286	Sylvie Charrette – bibliothèque : dessus de table	104,61
00129-7287	Pièces Piché Buckingham – compresseur garage	2 590,92
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ		\$ 91 425,47

Total des chèques émis pour le service de paye pour la période du :

01 mars au 20 mars 2023

\$ 12 726,50

Dépôt du rapport des Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 mars 2023 pour la période du 01 janvier 2023 au 31 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE ET PERMIS

PERMIS :

Agrandissement	1	
Bâtiment accessoire	3	
Captage d'eaux souterraines	1	
Changement d'usage	2	
Construction	2	
Installation septique	2	
Prélèvement des eaux	<u>1</u>	
Total	12	(23 février 2023 au 30 mars 2023)

7. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NO. 2023-06 POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT NO. 2023-02 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY AFIN DE DÉPLACER LA PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE L'ORDRE DU JOUR

***Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Chantal Soucy.

Qu'il présente, a une séance ultérieure du conseil, le règlement No. 2023-06 pour modifier le règlement no. 2023-02 sur la régie interne des séances de la municipalité de Mulgrave-et-Derry afin de déplacer la période de questions à la fin de l'ordre du jour.

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu une copie du règlement, de plus celui-ci est disponible au bureau du greffier-trésorier pour consultation.

8. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2023-06 POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT NO. 2023-02 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY AFIN DE DÉPLACER LA PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE L'ORDRE DU JOUR

9. RÉSOLUTION POUR SE JOINDRE À LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC EN TANT QUE CODEMANDEURS POUR CONTESTER LA LOI 96 DEVANT LES TRIBUNAUX

2023-04-038

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry a pris connaissance et désire signer la 'Lettre d'intention entre Ville de Côte Saint-Luc et la municipalité de Mulgrave-et Derry' pour se joindre à la Ville dans le cadre de la poursuite introduite par les villes et cités bilingues contestant certaines dispositions de la Loi Sur le Français, Langue Officielle et Commune du Québec (Loi 96);

ATTENDU QUE depuis 1977 la Municipalité de Mulgrave-et-Derry est une municipalité reconnue bilingue en vertu de la Charte de la langue française ;

ATTENDU QUE la *Loi sur le français, langue officielle et commune du Québec («Loi 96 »)*, une loi visant à modifier la Charte de la langue française, a de graves répercussions négatives sur les droits linguistiques des résidents de la Municipalité et sur l'administration et la prestation efficaces des services municipaux ;

ATTENDU QUE plusieurs dispositions de la Loi 96, qui entreront en vigueur en juin 2023, traitent spécifiquement des municipalités à statut bilingue ;

ATTENDU QUE non seulement la Loi 96 compromet le statut bilingue, qui fait intrinsèquement partie de notre identité culturelle, mais que les dispositions contestées vont également au-delà des droits linguistiques et portent atteinte aux droits constitutionnellement protégés et inaliénables qui appartiennent à tous les citoyens du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité a accepté de se joindre à titre de codemandeur à une action en justice contestant les dispositions de la Loi 96 et qu'elle désire en confier le mandat à la firme Grey Casgrain s.e.n.c. ;

ATTENDU QUE la Municipalité accepte de partager les honoraires et frais judiciaires avec les autres codemandeurs, au prorata de la population, lesdits honoraires devant être coordonnés par la Ville de Côte-Saint-Luc et payés à la fin de chaque trimestre ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Chantal Soucy
APPUYÉ par le conseiller Gerald Teske

QUE Me Julius Grey du cabinet Grey Casgrain s.e.n.c. soit mandaté pour représenter la municipalité de Mulgrave-et-Derry dans sa requête devant la Cour supérieure pour contester certaines dispositions de la Loi 96 qui affectent les droits et obligations des municipalités bilingues;

QUE le maire et/ou la directrice générale de la municipalité soit par la présente autorisé à signer la lettre d'intention avec la Ville de Côte Saint-Luc et le mandat avec le cabinet d'avocats Grey Casgrain s.e.n.c. afin de leur permettre de représenter la municipalité dans le cadre des procédures susmentionnées ;

QUE la Municipalité de Mulgrave-et-Derry s'engage à partager les frais et honoraires juridiques avec la Ville de Côte Saint-Luc et les autres codemandeurs, au prorata de la taille relative de sa population ;

QU'une dépense n'excédant pas 1,00 \$ par résident de la Municipalité soit réservée par chacune des municipalités codemanderesse pour toutes les dépenses nécessaires à cette fin pour couvrir la demande et les plaidoiries de ces procédures devant la Cour supérieure ;

QUE la Ville de Côte-Saint-Luc soit désignée pour recevoir les paiements pour la firme Grey Casgrain pour tous les frais juridiques, de toutes les municipalités impliquées dans cette action.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. RÉSOLUTION POUR APPUYER LA RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-AVELLIN NO. 7.7 INTITULÉ DÉPART DE TROIS (3) MÉDECINS DU CLSC EN 2023

2023-04-039

CONSIDÉRANT le rapport rédigé par Sylvain Gagnon intitulé : « Rapport d'observation portant sur le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais »;

CONSIDÉRANT que ce rapport a été déposé à l'ancienne ministre de la Santé, madame Danielle McCann en janvier 2019;

CONSIDÉRANT que ce rapport provient du fait que plusieurs partenaires de différents horizons ont fait part publiquement de nombreux enjeux liés à l'organisation des services, la disponibilité des ressources, la réponse aux besoins de la population et la gouvernance du Centre intégré de la santé et des services sociaux de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT la recommandation 5 qui demande que soit élaboré un plan de consolidation et de développement des services de proximité;

CONSIDÉRANT que le gouvernement de la CAQ dit vouloir poursuivre le maintien et le développement des services de proximité;

CONSIDÉRANT que le 30 octobre 2019, l'Assemblée nationale reconnaissait le caractère particulier de l'Outaouais, notamment en regard des soins de santé;

CONSIDÉRANT que le CLSC de Saint-André-Avellin offre, depuis plus de cinquante (50) ans des services de proximité en santé dont : une salle d'urgence, un GMF, un service de radiologie, un laboratoire d'analyse sanguine, ainsi que plusieurs autres services connexes;

CONSIDÉRANT que les heures d'ouverture de l'urgence du CLSC de Saint-André-Avellin sont uniquement de 8 h 30 à 16 h;

CONSIDÉRANT que les heures d'ouverture doivent, éventuellement être bonifiées pour offrir un service 24/7;

CONSIDÉRANT que cette coupure de service pénalise les résidents de la Petite-Nation et les médecins urgentologues qui doivent travailler à salaire moindre;

CONSIDÉRANT le départ de trois (3) médecins de famille du GMF dont un travaillant à l'urgence du CLSC de Saint-André-Avellin;

CONSIDÉRANT qu'aucun nouveau médecin n'a manifesté de l'intérêt pour venir combler l'un des trois (3) postes;

CONSIDÉRANT que les médecins de l'urgence du CLSC de Saint-André-Avellin sont moins rémunérés que leurs collègues de toute autre salle d'urgence au Québec;

CONSIDÉRANT que ces urgentologues n'ont pas droit aux primes accordées à leurs collègues ailleurs dans les urgences du Québec;

CONSIDÉRANT que le recrutement est alors plus difficile, voire moins attrayant et moins avantageux pour les médecins qui voudraient travailler au CLSC de Saint-André-Avellin;

CONSIDÉRANT que la population de la Petite-Nation est prise en otage et conséquemment l'offre des soins de santé ne cesse de diminuer au CLSC de Saint-André-Avellin;

CONSIDÉRANT que le départ des trois (3) médecins du CLSC de Saint-André-Avellin va nécessairement impacter l'octroi du budget de la GMF accordé par le ministère de la Santé;

CONSIDÉRANT la Loi du silence, la population de la Petite-Nation n'est pas informée de la situation soit : des coupures de services et du départ des médecins;

CONSIDÉRANT que la population de la Petite-Nation a droit aux mêmes services en santé que le reste de la population du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Rochon et
APPUYÉ par le conseiller John Abraham

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal offre son appui à la municipalité de Saint-André-Avellin pour obtenir une rencontre avec le ministre de la Santé, monsieur Christian Dubé dans les plus brefs délais;

ET QUE le ministère de la Santé accorde aux médecins de l'urgence du CLSC le même type de rémunération que leurs collègues des urgences de Gatineau afin de faciliter le recrutement;

ET QU'une copie de la résolution soit acheminée à notre député et ministre responsable de la région de l'Outaouais, monsieur Mathieu Lacombe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. RÉOLUTION POUR L'ADOPTION DE RÈGLEMENT 2023-03 RELATIF A LA CONSTRUCTION DE CHEMINS PRIVÉS

2023-04-040

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Charles Meunier
APPUYÉ par la conseillère Lorraine Rochon

Que ce conseil adopte le règlement No.2023-03 relatif à la construction de chemins privés, ci-joint a la présente, comme s'il était reproduit ici dans son entier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**12. RÉOLUTION POUR L'EMBAUCHE DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ET
DIRECTRICE- GÉNÉRALE**

2023-04-041

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Chantal Soucy
APPUYÉ par la conseillère Lorraine Rochon

QUE ce Conseil confirme par la présente l'embauche de Mme. Marie-Agnès Lacoste rétroactivement au 11 avril, 2023 comme Directrice-Générale et Greffière-Trésorière et ce, en accord avec les conditions d'embauche négociée avec le comité de sélection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. RAPPORTS DES COMITÉS

- 13.1 Travaux publics
- 13.2 Sécurité publique
- 13.3 Environnement
- 13.4 Loisir, culture et communications

14. VARIA

15. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2023-04-042

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Charles Meunier
APPUYÉ par le conseiller Gerald Teske **QUE** la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Marcel Beaubien
Maire



Paul St-Louis
Directeur général par intérim
Et Greffier-trésorier